

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :
 En exercice.....15
 Présents..... 10
 Votants..... 15
 Procurations.....5

Date de la convocation : 30.01.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 février à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,

PROCURATIONS : Monsieur ASSIÉ Allan a donné procuration à Madame VIALA Régine, Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur REFREGERS Claude, Monsieur DAUMAS Jean-Michel a donné procuration à Monsieur VIDAL Claude, Monsieur QUATREFAGES Damien a donné procuration à Monsieur DRIGOUT Jean-Luc, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur VERGUES Michel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUIRAUD Delphine, secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**SEANCE N° 2
 DELIBERATION N° 5
 DEMANDE D'AIDE SOCIALE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un administré lui a adressé le 26 janvier dernier un courrier de demande d'aide sociale.

Cet administré, souffrant d'un handicap majeur depuis son enfance, doit impérativement changer son fauteuil roulant qui ne correspond plus à ses besoins.

Différentes aides financières (sécurité sociale, mutuelle, opération « vente du cœur ») lui ont déjà été attribuées. A ce jour, le solde restant à charge est de 350 €.

Cet administré demande donc la participation finale de la collectivité pour ce reliquat.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de venir en aide à cet administré à hauteur de 350 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

Décide à 15 voix pour

- **D'ACCORDER** une aide financière de 350 €.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
 Claude VIDAL
 Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 09 FEV. 2023
 - par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 10 FEV. 2023

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 81 rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.